

APPROBATION : 27/06/2019

MODIFICATION :



Plan Local d'Urbanisme

3 **Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**

SOMMAIRE

1- Introduction	5
2- Orientations écrites du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de La Ricamarie	6
DEMOGRAPHIE/LOGEMENT	7
STRUCTURE URBAINE	8
FONCIER/CONSOMMATION D'ESPACE	9
ECONOMIE (activité)	10
ECONOMIE (commerce)	11
EQUIPEMENTS ET SERVICES	12
DEPLACEMENTS	13
TRANSPORTS EN COMMUN	14
STATIONNEMENT / MODES DOUX	15
AGRICULTURE	16
PAYSAGE	17
ENVIRONNEMENT	18
PATRIMOINE	19
CONTRAINTES ET NUISANCES	20
3- Orientations graphiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de La Ricamarie	21



1- Introduction

Selon l'article L 151-1 du Code de l'Urbanisme :

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain... ».



2- Orientations écrites du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de La Ricamarie

DEMOGRAPHIE/LOGEMENT		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant l'habitat
<u>Evolution de la population :</u> - une diminution de la population depuis 1975, plus forte à certaines périodes qu'à d'autres (entre 1990 et 1999), avec un nombre d'habitants qui s'est stabilisé aux alentours de 7 900 depuis 2005 : évolution similaire à celles observées dans l'Ondaine et SEM, mais plus prononcée dans le cas de La Ricamarie, - une population plus jeune que dans les autres secteurs de comparaison, - une population qui se renouvelle grâce à un solde naturel excédentaire <u>Type de ménages :</u> - 3 309 ménages en 2014 - 2,4 personnes par ménage en 2011, et une augmentation du nombre de foyers d'1 personne - commune avec le plus faible niveau de revenu par unité de consommation à l'échelle du Sud Loire <u>Type de logements :</u> - Un nombre important de logements sociaux (52,2% en 2015 selon la DDT : base art. 55) - Des lotissements qui accueillent des primo-accédants en provenance de Saint-Etienne - Des logements plus petits qu'en moyenne dans les autres secteurs de comparaison - Une faible part de propriétaires occupants (40,5% contre 50% à l'échelle de l'Ondaine) <u>Rythme de construction :</u> - un nombre de logements commencés d'~ 18 logements/an depuis 2000 (en 14 ans) - un nouveau PLH arrêté en 2018 avec un objectif de production de 52 logements par an fixé pour la Ricamarie - projets de restructuration du parc social par certains bailleurs (démolition / re-construction) avec perte sèche d'environ 200 logements par rapport au parc de logements sociaux existant	<u>Atouts :</u> <u>Type de ménages :</u> - un nombre d'habitants à peu près stable depuis 2005 - une population plus jeune que dans les autres secteurs de comparaisons - une population qui se renouvelle grâce à un solde naturel excédentaire <u>Rythme construction et type de logements :</u> - un taux de réalisation de 87% des objectifs du PLH2 <u>Marché du logement :</u> - un marché porteur en direction des primo-accédants <u>Faiblesses :</u> - un pourcentage important de logements sociaux - une commune avec le plus faible niveau de revenu par unité de consommation de l'agglomération.	<u>Rythme de construction :</u> Se fixer comme objectif la création d'un nombre de logements permettant de stabiliser le nombre d'habitants de la commune aux alentours de 8 000 dans les 10 prochaines années. <u>Offre de logements :</u> Rééquilibrer l'offre de logements entre social et privé. Pour cela, favoriser la diversification de l'offre de logements en permettant le développement d'une forme d'habitat davantage en lien avec la promotion privée et les attentes des primo-accédants (logements intermédiaires, maisons de ville, logements individuels).

STRUCTURE URBAINE		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant le développement urbain
<u>Habitat :</u> - un centre-ville délimité par la voie ferrée au nord et la RN 88 au sud - un centre-ville récemment requalifié autour de la mairie, la place Raspaille, la médiathèque et le parc H. Barbusse. - un continuum bâti en fond de vallée de part et d'autre de la rue de la Libération (axe de desserte historique de la vallée de l'Ondaine) - une part de logements vacants importante notamment dans les quartiers d'habitats sociaux et le centre-ville - un parc d'habitat social important réparti en 3 secteurs principaux : . centre-ville . Montcel (récemment réhabilité) . Montrambert/Méline - d'anciens lotissements (années 50) et maisons de ville en extension du centre-ville et dans la vallée de l'Ondenon - un habitat récent, type pavillonnaire qui s'est développé sur les coteaux - une structure bâtie peu dense même en centre-ville (faible hauteur, jardins et/ou cours intérieures en pied d'immeuble...) - de faibles potentialités de rénovation urbaine dans le tissu aggloméré. - un manque d'investisseurs privés pour requalifier le centre-ville.	<u>Atouts :</u> - une structure bâtie aérée même en centre-ville, conciliant habitat et trame verte (jardins...) <u>Faiblesses :</u> - des secteurs du centre-ville encore dégradés avec vacance persistante - des potentialités de renouvellement urbain mais sur des sites pollués ou potentiellement pollués - un tissu d'habitat pavillonnaire qui se développe sur les coteaux nord et sud.	Poursuivre le renforcement du centre-ville en continuant les efforts de requalification (diversification des produits de logement, mise en place d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec Saint-Etienne Métropole pour réhabiliter le parc ancien...) Maintenir une structure bâtie aérée dans le tissu aggloméré, conciliant urbanisation et trame verte. Encadrer les secteurs avec potentiel d'urbanisation important. Contenir le développement de l'urbanisation sur les coteaux nord, contraints par les risques miniers, et les coteaux sud, caractérisés par la présence d'espaces naturels et agricoles de qualité.

FONCIER/CONSUMMATION D'ESPACE		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD relatives aux objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Des disponibilités foncières qui se raréfient dans le tissu aggloméré. - Quelques friches urbaines, mais sur des terrains pollués (opération possible sur le long terme : au-delà de 10 ans). - Des sites avec potentiel de rénovation urbaine (démolition / reconstruction), mais à très long terme, et nécessitant une intervention publique importante. - Des potentialités de réhabilitation du bâti ancien dans le centre-ville. - Une commune qui s'est historiquement peu développée sur ces espaces agricoles ou naturelles, mais un début d'urbanisation des coteaux sud et nord. - Une consommation foncière de terrains auparavant surtout naturels d'environ 24 ha entre 2005 et 2015 (~ 2 ha /an en 11 ans) d'après SPOT Théma, dont 2/3 liés au développement de l'habitat.	Atouts : - Une structure urbaine assez bien contenue de part et d'autre des secteurs urbanisés en fond de vallée, - Des potentialités de renforcement de l'habitat de plus en plus rares dans le tissu aggloméré - un potentiel théorique de logements dans le tissu aggloméré permettant tout juste de répondre aux nouveaux objectifs du PLH arrêté en 2018, extrapolés à 10 ans. Faiblesses : - un début d'urbanisation des coteaux nord et sud - des secteurs de renouvellement urbain potentiels mais mobilisables à très long terme (au-delà de 2028).	Encadrer le devenir des espaces avec potentiel de logements important (programmation, phasage...) permettant de valoriser au mieux la structure foncière. Se fixer comme objectif la consommation d'environ 9 ha supplémentaires dans les 10 prochaines années, mais sur des terrains plutôt naturels et situés dans le tissu aggloméré existant ou en immédiate extension.

ECONOMIE (activité)		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant l'activité Economie (activité)
<u>Activité (industrie et artisanat) :</u> - un nombre d'emplois important - 4 zones d'activité principales implantées au nord de la voie ferrée : . Crêt de Mars (imprimerie, achat de pièces électroniques...), . Bayon (entreprises de mécanique, fabriques industrielles, déchetteries, concessionnaires, transporteur et quelques commerces : autos, gros...), . la Mine (artisanat, activités indéterminées et quelques commerces : meubles, voitures...), . Montrambert/Pigeot (déchetterie, usinage, entreprises spécialisées, quelques services et commerces : institut, vente par correspondance) - des activités qui se renouvellent dans les zones d'activité dédiées, sans que ces zones soient envahies par le développement du commerce - quelque disponibilité dans chacune des zones, surtout liées à la présence d'établissements vacants - certaines zones avec proximité importante par rapport aux secteurs d'habitation : niveau de risque et nuisance pouvant être important (zone de Bayon) - faible qualité d'intégration paysagère de la zone artisanale de la «Mine».	Atouts : - un tissu d'activité dynamique - des activités variées avec spécificités selon les zones (bureaux d'études spécialisés, mécanique, artisanat, usinage...) - des zones d'activité regroupées au nord - peu d'envahissements des zones d'activité par le commerce - des zones d'activité bien desservies - 3 zones avec qualité d'aménagement (Crêt de Mars, Montrambert/Pigeot, Bayon) Faiblesses : - faible qualité d'intégration paysagère de la zone artisanale de la «Mine» - proximité de certaines zones d'activité avec les secteurs d'habitat (zone de Bayon, zone d'exploitation exploitation du terril saint-Pierre) pouvant générer des risques et nuisances notamment liés au bruit.	Maintenir le tissu d'activité dans de bonnes conditions : . ne pas autoriser de nouveaux commerces dans les zones dédiées aux activités de production . favoriser la restructuration de la zone artisanale de la Mine (implantation bâti, paysage) . veiller au bon rapport de voisinage entre zone d'habitat et zone d'activité.

ECONOMIE (commerce)		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant l'activité Economie (commerce)
- 2 secteurs dédiés aux commerces sur la commune : La zone commerciale de La Béraudière, identifiée comme Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM) à l'échelle du SCoT Sud-Loire : . Géant Casino et ses dépendances, Bricot Dépôt, Mc Donald's au sud . Hôtel, restaurant, halle aux chaussures, mobilier et drive au nord. Cette zone est aujourd'hui saturée. Le centre-ville de la Ricamarie avec ses commerces et services de part et d'autre de la rue Gambetta / Libération : . 35 commerces surtout alimentaires et une vingtaine de services (coiffure, services infirmiers et automobiles). - De nombreux commerces vacants (16 dénombrés en pas de porte des immeubles du centre-ville). - 2 marchés hebdomadaires place Raspail (mercredi et samedi). - Faible qualité paysagère de la zone commerciale de la Béraudière (surtout en partie nord).	Atouts : - Une structure commerciale encore présente dans le centre-ville, surtout dans le domaine de l'alimentation, - Une zone commerciale (La Béraudière) identifiée comme Zone d'Aménagement Commercial (ZACOM) à l'échelle du SCoT Sud Loire. Faiblesses : - Une structure commerciale qui s'est resserrée dans le temps entre les rues Dorian et Blachier (hyper centre de la commune), et qui tend à périlcliter avec de plus en plus en plus de commerces vacants - Une faible qualité d'intégration urbaine et paysagère de la zone commerciale de la Béraudière, surtout au nord.	Eviter la dispersion du commerce de manière désordonnée sur le territoire pour favoriser le renforcement des structures existantes (Béraudière / centre-ville). De ce fait, suivre les recommandations du SCoT en la matière, et ne pas permettre l'implantation des nouveaux commerces en-dehors du centre-ville et de la Béraudière.

EQUIPEMENTS ET SERVICES / DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant les équipements et services
- Une offre d'équipements publics diversifiée dans le centre-ville et les quartiers périphériques, notamment au Montcel. - La commune de la Ricamarie est en zone AMI, mais n'est pas couverte par la fibre optique.	Atouts : - Un bon niveau d'équipements publics - La Ricamarie fera partie des communes prioritaires pour le renforcement du numérique en 2017.	Veiller au maintien, voire au renforcement des équipements publics notamment au nord de la voie ferrée.

DEPLACEMENTS		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations à inscrire dans le PADD concernant les déplacements
<u>Voies de desserte majeures :</u> - 2 infrastructures d'importance d'agglomération (voies de transit) : RN 88 (échanges Ondaine / St-Etienne/Lyon) et RD201 (échanges Ondaine / plaine du Forez) - 1 trafic important sur la RN 88 et la RD201 - 1 échangeur complet depuis la RD201 au niveau de la Béraudière, un autre complet au 3/4 depuis RN88 via la rue Gambetta au niveau de Saint-Etienne - géométrie des bretelles des échangeurs de la Béraudière et de La Croix de l'Orme inadaptée - RN 88, RD 201, voie ferrée = coupures importantes du fond de vallée avec les coteaux <u>Voies de desserte principales (liaisons entre communes) :</u> - 2 voies principales permettant de relier les communes voisines : . rue Gambetta / Libération = RD 88 = axe historique de desserte de la vallée de l'Ondaine. . RD 3088 : nouvelle voirie d'agglomération au nord réalisée à l'occasion de la zone industrielle communautaire de Montrambert/Pigeot, et utilisée comme voie de délestage de la RN 88 en cas de perturbation du trafic - Des voies de desserte principales permettant surtout d'assurer les liaisons est / ouest <u>Voies de desserte secondaires (inter-quartiers) :</u> - Un maillage de voies qui assure surtout les liaisons nord / sud (centre-ville / coteaux) - Un réseau limité en nombre de voies, se terminant souvent en impasses dans les secteurs d'habitat récent, ou aux abords des grandes infrastructures (RN 88 / voie ferrée) - Un problème de franchissement des grandes infrastructures (RN 88 / voie ferrée) avec peu de points de passage.	<u>Atouts :</u> - Une commune bien desservie par des axes de desserte majeurs de niveau d'agglomération - Un bon niveau de desserte est / ouest - Un centre-ville avec un nombre de places de stationnement adapté <u>Faiblesses :</u> - RD 88 et 201 saturées en termes de trafic (nuisance de bruit et coupure forte) - Géométrie des bretelles des échangeurs de la Béraudière et de la Croix de l'Orme inadaptée - Un réseau de voies secondaires peu dense et parfois étroit notamment dans le centre-ville	S'appuyer sur le bon niveau de desserte de la commune depuis les infrastructures majeures pour renforcer son attractivité. Eviter une urbanisation au plus près des axes majeurs, pour permettre leur réaménagement à terme (carrefour de la Béraudière, échangeurs RD 201/ RN88), et favoriser la requalification de certaines entrées de ville (Béraudière notamment).

TRANSPORTS EN COMMUN		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations à inscrire dans le PADD concernant les transports en commun
- Une commune desservie par l'une des lignes de transport en commun les plus dynamiques de Saint-Etienne Métropole (ligne n°1 Bellevue / Firminy - fréquence moyenne toutes les 10', 7' en période de pointe. Fréquentation très importante de 2 364 273 voyageurs/an) - 1 halte ferroviaire située sur la ligne Le Puy en Velay /Firminy/ Saint-Etienne / Lyon Perrache, à proximité du centre-ville mais peu lisible depuis celui-ci - Un centre-ville proche du terminus de la ligne n° T1 du tramway (Solaure / Hôpital Nord).	Atouts : - une offre de transports en commun variée et d'importance (bus, RER, proximité tramway) mais qui s'organise exclusivement sur un axe est/ouest. Faiblesses : - Une absence de desserte nord/sud (collège non desservi) - Une halte ferroviaire sous utilisée car peu pratique (en contrebas des voies) et dans un environnement non valorisé.	Poursuivre le renforcement des transports en commun, en direction notamment du collège. Poursuivre la valorisation des espaces publics de part et d'autre de la halte ferroviaire. Poursuivre la réalisation d'un axe mode doux majeur (piste cyclable et voie verte le long de l'Ondaine notamment), permettant de relier le Chambon-Feugerolles à La Ricamarie dans un premier temps, le centre-ville à Solaure (terminus de la ligne n° T1 du tramway) dans un deuxième temps. Améliorer les liaisons nord/sud (liaisons douces notamment) permettant de mieux connecter les différents quartiers de la commune avec le centre-ville, à l'occasion de la réalisation des opérations d'aménagement dans ces secteurs.

STATIONNEMENT / MODES DOUX		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant le stationnement et les modes doux
<u>Stationnement :</u> - De nombreuses places de stationnement (1517 recensées dans tout le centre-ville), prenant la forme : . de stationnement longitudinal le long de toutes les rues principales du centre-ville étendu (RD 8, nord rue J.Jaurès, M Thorez, Bd V.Hugo, rue J.Moulin) . de parkings aménagés à proximité des équipements majeurs (mairie, écoles, médiathèque, salle culturelle, gymnase) . d'un parking-relais aménagé à proximité de la halte ferroviaire - 2 parkings sur-fréquentés : mairie / M. Rondet <u>Modes doux :</u> - 2 itinéraires modes doux balisés : . sentier de l'eau au sud (centre-ville La Ricamarie / barrage de l'Ondenon), . sentier du mineur au nord (centre-ville, , monument du Brûlé, Puits des Combes, cités ouvrières de La Ricamarie jusqu'au Chambon-Feugerolles).	<u>Atouts :</u> - Un nombre de places de stationnement adapté en centre-ville, - Des sentiers balisés permettant de partir à la découverte du patrimoine, et de renforcer les liaisons centre-ville / coteaux. <u>Faiblesses :</u> - De liaisons nord/sud (fond de vallée / coteaux) encore insuffisantes, en raison de la présence d'infrastructures majeures (RN 88 / voie ferrée), mais un début de renforcement grâce notamment aux développement de liaisons piétonnes.	Poursuivre le renforcement des liaisons nord/sud, grâce notamment à la création de nouveaux itinéraires piétons, à l'occasion, notamment, de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat.

AGRICULTURE		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations à inscrire dans le PADD concernant l'agriculture
<u>Activité agricole :</u> - Une activité agricole résiduelle (185 ha déclarés, soit 27% du territoire communal), surtout sur le plateau du Bessy au nord, et les secteurs du Brûlé, de Babouin et la Chavanna au sud, - une activité orientée vers l'élevage (chèvres lait, bovins viande, vaches laitières) - des parcelles exploitées par une douzaine d'agriculteurs et quelques non-agriculteurs (prés à chevaux). Tous viennent de l'extérieur, mais leurs exploitations sont viables, ont un avenir, et les parcelles qu'ils exploitent sur La Ricamarie représentent une part significative de leur SAU. - pas de bâtiment d'exploitation sur la commune, mais 2 cas particuliers dans le hameau de la Chavana : 1 agriculteur pensionné et un marchand de bestiaux. - valeur agronomique des terrains médiocre à moyenne, mais enjeu important de maintenir ces terrains pour les quelques exploitants qui en vivent (8 d'entre eux) et pour la préservation de la qualité du cadre de vie pour la commune.	<u>Atouts :</u> - une activité agricole résiduelle, et peu de morcellement des terrains occupés - qualité du paysage agri naturel aux extrémités nord et sud du territoire communal - caractère résiduel de l'activité agricole sur la commune, mais des exploitations qui continuent à en vivre. <u>Faiblesses :</u> - un développement de l'urbanisation sur les coteaux sud et nord en rapprochement des terrains exploités.	Prévoir un développement urbain permettant d'éviter le morcellement des terrains encore exploités par la profession agricole. De ce fait, préserver de manière durable l'activité agricole aux extrémités nord et sud du territoire, par l'identification de limites à l'urbanisation pour le long terme (cf. document graphique du PADD).

PAYSAGE		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant le paysage
<u>Paysage :</u> - un territoire à la limite entre Pilat (au sud) et plateau du Bessy (au nord) - un territoire séparé de Saint-Etienne (vallée du Furan) par le seuil de la Béraudière / col de la Croix de l'Orme - une structure paysagère composée de 3 ensembles distincts : . paysage agri naturel caractéristique sur les cimes des coteaux nord et sud . paysage minier à mi-pente du versant nord . lotissements récents à mi-pente des coteaux nord et sud . centre-ville en fond de vallée - une commune avec un fort dénivelé global (~ 325 m) et de fortes pentes - Des coteaux nord et sud très exposés aux vues lointaines - 1 rivière, l'Ondenon qui devient Ondaine au contact du centre-ville - l'Ondaine, une rivière qui a été très artificialisée notamment au niveau du centre-ville et dans la partie nord-est du territoire (rectification du tracé du cours d'eau, chenalisation pour permettre le franchissement de la voie ferrée : pont-canal) - Un territoire composé à ~ 20 % d'espaces naturels sous la forme : . d'espaces boisés au sud-est (vallée de l'Ondenon) et sud-ouest (en limite avec Le Chambon-Feugerolles) . de trame verte le long des infrastructures majeures (RD 201/ RN 88) et de la rivière - Un territoire composé à ~ 25 % d'espaces dédiés à l'agriculture (plateau du Bessy, coteaux pilatois)	<u>Atouts :</u> - Un environnement agri-naturel de qualité et encore préservé (plateau du Bessy, versant Pilatois) - Une trame verte variée, présente sur tout le territoire, prenant l'aspect de parcs publics, plantations le long des infrastructures majeures, jardins ouvriers, jardins potagers ou privés...dans le centre-ville. <u>Faiblesses :</u> - Un relief parfois trop accentué, pour permettre la réalisation de logements dans de bonnes conditions, notamment dans la vallée de l'Ondenon.	Favoriser une urbanisation respectueuse de la structure paysagère du territoire en : . inscrivant des limites à l'urbanisation pour le long terme (secteurs contraints et de forte valeur agri naturel sur les coteaux nord et sud), . incitant à ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation par rapport au POS de 2000, . prenant en compte le projet de découverte de l'Ondaine qui permettra de renforcer le cadre de vie du centre-ville (requalification des espaces publics, renforcement des modes doux, dédensification de la structure bâtie), et de réduire les risques d'inondation grâce à un reméandrage de la rivière, . veillant à la qualité d'intégration des constructions dans le pente sur les coteaux.

ENVIRONNEMENT		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant l'environnement
Environnement : - 1 zone Natura 2000 au sud (vallon de l'Ondenon = 2,6% du territoire), en limite avec Planfoy et Saint-Genest-Malifaux, ayant nécessité la réalisation d'une évaluation environnementale en parallèle de l'élaboration du PLU. - 1 ZNIEFF de type I au sud (vallon de l'Ondenon) sur 1,7% du territoire communal - 1 ZNIEFF de type II au sud (versant Pilat), mais de moindre importance - Des zones humides recensées sur les coteaux nord et sud, avec la présence de talwegs dégradés pour la plupart - Quelques espèces d'oiseaux remarquables (milan royal) - Une forte proportion de surfaces végétalisées en zones urbaines : abords des cours d'eau et infrastructures, parcs (centre-ville et Montcel), jardins ouvriers, potagers privés... - Une commune non concernée par des corridors d'échelle Sud Loire ou d'enjeu régional Energie : - Une commune avec un bon niveau d'équipement photovoltaïque, et pas de site favorable pour l'éolien - le gaz = énergie principale du milieu résidentiel Eau potable : - une commune bien desservie en eau potable, mais un rendement faible (76% avec des pertes importantes) Assainissement : - un assainissement autonome très limité - un enjeu important surtout lié à la réfection des réseaux de collecte anciens et de gestion des eaux pluviales	Atouts : - coteaux nord du Bessy bien exposés au sud - un bon niveau d'équipement photovoltaïque - des zones naturelles sensibles en limite sud du territoire (versant Pilat), témoignant de la qualité du cadre de vie de La Ricamarie - une commune non identifiée comme stratégique en termes de corridors écologiques - un assainissement autonome très limité Faiblesses : - coteaux sud (versant pilatois) bénéficiant d'une mauvaise exposition principalement au nord - artificialisation de certaines zones humides (talwegs), pouvant générer des désordres en cas de précipitations violentes (rétention des eaux pluviales insuffisantes).	Prendre en compte l'environnement en : . renforçant l'urbanisation dans les secteurs bien desservis et équipés par les réseaux, et situés dans le tissu aggloméré existant identifié par le SCoT . préservant les talwegs identifiés comme «zones humides», de manière à éviter l'aggravation des phénomènes de ruissellement . prenant en compte le projet de découverte de l'Ondaine porté par le service rivière de Saint-Etienne Métropole (reméandrage de la rivière pour limiter les risques d'inondation).

PATRIMOINE		
Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant le patrimoine
- Le puits des Combes, seul bâtiment de la commune inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (chevalement et bâtiment de surface). - Une étude de préfiguration d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) réalisée en 2014 et mettant en évidence l'absence d'éléments de patrimoine exceptionnels. - Une faible proportion de bâtiments anciens dans le centre, lié notamment au passé de la commune (La Ricamarie a été rattachée à Saint-Etienne jusqu'en 1841). - Les quelques immeubles de rapport qualifiant du centre-ville ont été mis en valeur grâce à une opération façade récente mise en œuvre par la collectivité.	Atouts : - Un plan façade qui a notamment permis la valorisation des immeubles de rapport place Michel Rondet - Des initiatives récentes pour valoriser le patrimoine grâce à la mise en place de sentiers de randonnées thématiques (sentiers de l'eau et de la mine). Faiblesses : - Un patrimoine bâti modeste.	Un patrimoine bâti modeste, nécessitant malgré tout quelques attentions : . en veillant à la bonne intégration du bâti à proximité du puits des Combes (inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) . en prévoyant des dispositions particulières favorisant la bonne intégration des bâtiments d'habitation dans les cités ouvrières.

CONTRAINTES ET NUISANCES

Synthèse diagnostic	Atouts / Faiblesses	Orientations inscrites dans le PADD concernant les contraintes et les nuisances
- Des risques majeurs liés : . à l'activité minière passée au nord . aux risques d'inondation de l'Ondaine et ses affluents - D'autres risques liés : . à la rupture de barrage . aux feux de forêt (surtout au sud) . aux transports de matières dangereuses sur voie ferrée - Des risques industriels qui concernent 4 entreprises classées ICPE (station service Floréal, société matériaux traitement valorisation TP (terril), André Laurent vis et boulons, SERMACO collect, valorisation déchets) - 2 sites pollués d'après Basol : Transports Ferrapie et imprimerie Titoulet - 9 sites industriels potentiellement pollués surtout dans la partie urbanisée à l'ouest - Des nuisances de bruit liées à la proximité de la RN 88 et de la RD 201, mais aussi à la présence de certaines activités industrielles (société de traitement / valorisation TP terрил).	Atouts : . versant sud (Pilat) sans risques majeurs . des risques d'inondation limités à une partie du centre-ville surtout occupée par des espaces et équipements publics Faiblesses : - une commune très contrainte par : . le bruit (RN 88 / RD 201 et zone d'activité) . les risques miniers très impactants sur le versant nord (Bessy) . les sites pollués et potentiellement pollués notamment en centre-ville - 4 entreprises classées ICPE dont 1 mitoyenne avec les secteurs d'habitat (SERMACO).	Prendre en compte le projet de découverte de l'Ondaine permettant de renforcer le cadre de vie du centre-ville, tout en réduisant les risques d'inondation grâce à un reméandrage de la rivière. Prendre en compte les risques et nuisances majeurs en : . ne favorisant pas le développement de l'urbanisation dans les secteurs trop fortement impactés par les risques miniers . ne permettant pas la construction d'habitat au plus près des infrastructures majeures (RN 88 et RD 201) . veillant à préserver certaines marges de recul entre les zones d'activité et les secteurs d'habitat



3- Orientations graphiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de La Ricamarie

Commune de La Ricamarie

Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

PREVOIR DES DISPOSITIONS PERMETTANT DE MAINTENIR LE NOMBRE D'HABITANTS DE LA RICAMARIE AUX ALENTOURS DE 8 000 A HORIZON 2028 (10 ANS A PARTIR DE L'APPROBATION DU PLU) TOUT EN RESPECTANT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

FAVORISER UNE URBANISATION RESPECTUEUSE DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE ET PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT

MAINTENIR LE TISSU D'ACTIVITÉ DANS DE BONNES CONDITIONS

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES MAJEURS

CONFORTER LES ZONES COMMERCIALES EXISTANTES

POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DU CENTRE-VILLE

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUNS ET MODES DOUX

